

**Appel à candidature Terrains d'expérimentation
(association + financeur(s))**
L'évaluation des actions associatives :
**Comment en faire l'affaire de tous via des expérimentations en
recherche participative ?**

Résumé :

Cet appel à candidature est à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire (portant des postes Fonjep ou impliquées dans un dispositif de solidarité internationale soutenu par le Fonjep) qui souhaitent, en partenariat avec l'un de leurs financeurs, expérimenter avec l'appui d'équipes de recherches des processus évaluatifs coconstruits permettant de révéler la valeur créée des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces processus devraient, en outre, permettre la mise en discussion des apprentissages et la construction collective de stratégies envers et avec les populations de leur territoire.

10 expérimentations sur 10 terrains différents seront initiées en 2024 pour une durée de 24 mois. Elles mobiliseront 5 équipes de recherche (un appel à manifestation d'intérêts leur est spécifiquement dévolu : www.fonjep.org).

Le présent appel à candidature précise le contexte, les ambitions et les objectifs, ainsi que les attendus vis-à-vis des candidats potentiellement intéressés pour mener à bien des expérimentations.

Ce présent appel fixe donc les modalités de réponse, de sélection, et d'indemnisation des candidats, s'ils sont retenus.

1. Rappel du contexte, des ambitions et finalités pour le FONJEP en matière d'évaluation des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, du cadre conçu pour piloter et animer cette démarche-action, pour capitaliser et transférer les enseignements et les outillages en découlant.

Le Fonjep est un espace de confiance et de dialogue, au sein duquel les associations, collectivités et État peuvent travailler, chacun dans son rôle et responsabilités, à tisser et déployer les politiques publiques de demain. Dans le cadre de ses missions, il émet le souhait de faire de l'évaluation un sujet à aborder en commun entre l'État, les collectivités et les associations pour mieux se saisir de cet enjeu partagé. Plus spécifiquement ce sont les processus de co-construction d'évaluation des actions associatives du champ des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui sont au cœur des questionnements d'aujourd'hui. C'est ainsi que le Fonjep souhaite tout d'abord répondre à nombre de questions générales :

- Comment rendre compte des processus de transformation associatifs, et valoriser les démarches, au-delà des résultats ?
- Comment en particulier s'appuyer sur des processus qui émancipent le regard évaluatif du prisme uniformisateur des dispositifs existants, très tournés vers les indicateurs quantitatifs et la mesure d'impact ?

Rappelons que c'est après sept années de travaux sur les modèles socio-économiques, qu'a émergé ce besoin de s'emparer de ce sujet avec pour ambition de partager ce qui est évalué entre associations et pouvoirs publics finançant ces dernières.

En effet, à la lecture des livrables des sept années de travaux sur les modèles socio-économiques, il est apparu naturel, que le Fonjep s'oriente vers ce sujet qui est aujourd'hui recherché, demandé, et attendu par les pouvoirs publics, les associations et les territoires. Tous tendus vers un seul et unique but : partager ce qui est évalué entre parties prenantes de leurs écosystèmes (interne et externe) !

Rappelons notamment que « *les résultats des recherches MSE portées par le laboratoire ATEMIS et FMSH préconisent de remettre au-devant de la scène les spécificités des associations. Aujourd'hui, les directions associatives sont poussées à définir leurs stratégies à partir d'une lecture budgétaire des activités, ce qui est source de tensions fortes, par exemple entre dirigeants bénévoles et salariés. Cette logique appelle la production de bilans et tableaux de bord de justification qui alourdissent le travail des équipes et ne valorisent ni les impacts, ni les actions, ni la démarche de co-construction. Le travail d'évaluation, qui devrait piloter la stratégie et inclure une analyse du rapport avec les financeurs, est limité à un exercice de conformité à la demande un peu stérile, qui ne contribue pas à faire progresser les équipes et le projet associatif (Atémis). Il occulte notamment le travail réel, en partie invisible, ce qui empêche de mettre en discussion les valeurs créées. Pour passer d'une « évaluation défensive » à une « évaluation révélatrice », il convient donc de changer de paradigme en créant un*

espace de dialogue entre l'association et les parties prenantes autour de la valeur créée (Atémis). »¹

Des chantiers d'expérimentation territorialisés d'évaluation des actions menées par les associations JEP sont donc recherchés pour coconstruire entre associations et pouvoirs publics des processus d'évaluation permettant de révéler la valeur créée des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans cette perspective, retenons également que, depuis 2010, le monde associatif assiste à un glissement linguistique et conceptuel de l'utilité sociale à l'impact social ou la performance sociale dans l'évaluation de leur fonctionnement. Pour les associations, la fonction actuelle de l'évaluation se limite principalement à la justification des résultats des actions.

Les besoins de connaissance exprimés tout au long des travaux du FONJEP sur les modèles socio-économiques ont été confirmés, complétés et qualifiés dans le cadre d'un groupe de travail conduit par l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA) sur le thème « modèles socio-économiques et création de valeur » en 2021, puis mis au travail dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêts de recherche auquel le FONJEP s'est associé. Ces travaux ont permis de relier modèles socio-économiques et création de valeur en explorant en particulier les MSE comme supports stratégiques aux projets associatifs et à leur fonction socio-politique.

Des besoins de connaissance sont ainsi exprimés² pour dépasser l'évaluation contrainte et déployer des processus évaluatifs qui permettraient de révéler la valeur créée, mettre en discussion les apprentissages, et construire collectivement des stratégies. En adoptant ce nouveau positionnement des processus évaluatifs comme démarches stratégiques et délibératives, il semble donc aussi utile de comprendre leurs impacts sur l'association dans sa globalité, c'est-à-dire de répondre notamment aux enjeux suivants :

- En imaginant des démarches et des méthodes au service de la démonstration de la création de valeur synonymes de processus évaluatifs pouvant tout à la fois enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ;
- En recherchant comment des processus évaluatifs conçus collectivement peuvent être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ;
- En impliquant les « bénéficiaires/usagers » en les soutenant dans l'identification et la formalisation de leurs besoins afin de nourrir le projet associatif et permettre une adaptation de l'offre de services notamment ;
- En identifiant et qualifiant les incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs.

¹ Cf. cahier des charges « Construire une démarche méthodologique pour une évaluation associative en direction des associations de jeunesse et d'Éducation populaire », FONJEP, page 8, Octobre 2023.

² Cf. compte-rendu du groupe de travail « Modèles socio-économiques et création de valeur » de l'Institut français du Monde associatif, 2021, copiloté par Elena Lasida, Laurent Gardin, Brigitte Giraud.

<https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2022/11/Compte-rendu-GT-MSE-et-creation-de-valeur-IFMA.pdf>

La table ronde organisée lors de l'Assemblée générale des 22 et 23 juin 2023 « État, collectivités et associations : construire une évaluation partagée ? » est symboliquement le point de départ des travaux que souhaite initier le Fonjep avec toutes les parties présentes afin que collégialement nous réunissions toutes les conditions pour une évaluation coconstruite. (Cf. Annexe)

La finalité générale est en effet de dépasser l'évaluation contrainte pour permettre aux acteurs de déployer demain des processus évaluatifs coconstruits avec les financeurs afin de révéler la valeur créée, de mettre en discussion les apprentissages, et construire collectivement des stratégies. Nous faisons en effet l'hypothèse qu'adopter ce nouveau positionnement des processus évaluatifs serait une opportunité pour développer des démarches stratégiques et délibératives, en cherchant à identifier les apports de leurs actions associatives (fonctionnement interne et activités) pour les comprendre et les porter auprès de leurs écosystèmes notamment :

- Comment les processus évaluatifs peuvent-ils enrichir les modèles socio-économiques et mobiliser des ressources additionnelles ?
- Comment des processus évaluatifs collectifs peuvent-ils être un levier dans la mobilisation des richesses humaines et en particulier des bénévoles ?
- Comment, en impliquant les « bénéficiaires/usagers » peuvent-ils mieux faire reconnaître leurs besoins, nourrir le projet associatif et permettre une adaptation de l'offre associative sur un territoire ?
- Quelles incidences de ces nouvelles modalités d'évaluation sur les relations entre l'association et ses partenaires, en particulier ses financeurs ?

Rappel : parce que le chapitre « MSE » se ferme, un autre s'ouvre, celui de « l'évaluation coconstruite »

• **2016-2023 :**

- Des travaux conséquents sur les modèles socioéconomiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire ont permis d'aboutir à la production d'un corpus scientifique et d'un outillage méthodologique à destination des associations.

➤ **2023-2026 :**

- Lancement d'une nouvelle démarche-action centrée sur l'évaluation via une recherche-action déployée par 5 équipes de recherche et qui vise à construire et expérimenter des processus d'évaluation coconstruits (entre association et pouvoirs publics) des actions menées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire permettant le développement de démarches stratégiques et délibératives.

2. Les objectifs fixés

Selon le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire représente en 2017 environ 630 000 associations, soit près de la moitié du nombre total d'associations en France, regroupées dans 75 organisations nationales. L'éducation populaire en France relève à la fois d'un idéal d'émancipation et de pratiques associatives de formation du citoyen ancrées dans des cadres collectifs. Deux « invariants » (Richez, 2013) permettent de mieux la cerner : l'accès du plus grand nombre à la culture ; l'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Ils ont impliqué la mise en œuvre de pédagogies actives s'appuyant sur les capacités de celui qui apprend : le « sujet apprenant ».

Comment, dès lors, mesurer, apprécier la valeur ajoutée des actions conduites par les associations de jeunesse et d'éducation populaire ? Comment faire du processus évaluatif un espace-temps propice à la co-construction et à la délibération permettant à chacune des parties prenantes de pouvoir faire valoir son point de vue et de se nourrir de celui des autres ?

A travers cette ambitieuse démarche, le FONJEP souhaite impulser des travaux de recherche appliquée qui permettent **d'outiller à termes les associations et les pouvoirs publics les finançant pour concevoir, animer et déployer des processus évaluatifs adaptés à leur contexte, leur situation, respectueux de la place de chacun et permettant d'éclairer utilement le débat public et les décideurs quant à l'apport de l'action associative conduite.**

Pour ce faire, il s'agira d'être en capacité :

1. Pour les équipes de recherche, de tenir une **double exigence méthodologique** :
 - **Elaborer, expérimenter et modéliser des modalités d'évaluation méthodologiquement robustes** permettant d'apprécier l'apport de l'action associative, son sens, sa portée... ;Et,
 - **Élaborer, expérimenter et modéliser des modalités de participation des parties prenantes** à ces processus évaluatifs qui permettraient de favoriser une véritable dynamique délibérative et partenariales de l'amont à l'aval.
 - **Elles auront par ailleurs la charge de :**
 - **Capitaliser chemin-faisant** sur les connaissances acquises via les expérimentations ;
 - **Assurer le transfert de connaissances aux acteurs de terrain** pour leur permettre de s'emparer pleinement des éléments de méthodologie fournis ;

- **Évaluer, avec les parties prenantes³, les bénéfices des processus évaluatifs expérimentés ;**
 - **Produire des éléments de restitution** (rapport, modélisation, monographie...).
2. **Pour les binômes (association et financeur)** et plus largement pour les parties prenantes associées aux expérimentations conduites, cette démarche devra permettre :
- D'expérimenter les processus évaluatifs conçus par les équipes de recherche afin de les ajuster collectivement pas à pas ;
 - D'observer et d'analyser les intérêts, opportunités et limites des processus évaluatifs expérimentés et de leurs résultantes ;
 - D'identifier les apprentissages réalisés chemin faisant en matière d'évaluation pour l'ensemble des parties prenantes ;
 - D'évaluer, avec les équipes de recherche, ce qui leur est particulièrement utile pour s'inscrire dans un processus d'évaluation de ce type, c'est-à-dire pour participer, contribuer, construire un point de vue, délibérer.

Pour finir, considérant les associations et leurs partenaires à leurs côtés comme porteurs et producteurs de connaissance, le Fonjep souhaite promouvoir une dynamique de co-construction acteurs-chercheurs. Cette démarche présente en effet plusieurs avantages :

- Elle permet de réduire les écarts entre les approches conceptuelles de la recherche et les besoins concrets des acteurs, qui ne se rencontrent pas toujours ;
- Elle garantit que les recherches sont bien appropriables par les acteurs, en associant ces derniers à la définition des livrables ;
- Elle est l'occasion pour les acteurs associatifs et les financeurs de capitaliser et de diffuser leurs expériences ;
- Elle est une opportunité pour les chercheurs de produire de nouvelles connaissances en maximisant les bénéfices sociétaux de leurs travaux ;
- Elle est de nature à promouvoir la recherche comme une ressource stratégique au sein du monde associatif ;
- Elle peut nourrir l'environnement institutionnel dans l'élaboration de dispositifs de soutien plus proches des préoccupations des acteurs sociaux, en augmentant la contribution de la recherche en sciences humaines et sociales à l'innovation ;
- Elle favorise la contribution à l'enrichissement du débat public et participe à l'émancipation civique.

³ Dans le cadre de cet appel à candidature, on entend par parties prenantes : l'association de jeunesse et d'éducation populaire (gouvernance, salariés, bénévoles), son/ses financeur(s), ses partenaires, ses usagers/bénéficiaires.

3. Les caractéristiques des expérimentations à construire

Comme nous l'avons précisé précédemment, cette recherche-action « évaluation coconstruite » est à forte dimension participative car elle vise la production au fil de l'eau d'un outillage méthodologique autoporté à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire et de leurs regroupements. Le but est, en effet, de leur permettre, demain, à leur échelle respective et en fonction des moyens dont ces organismes disposent, d'initier des démarches d'évaluation permettant d'apprécier leur valeur ajoutée au regard de leur objet associatif et des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

a) Postulats et principes d'action

La co-construction, la participation des acteurs associatifs et des représentants des pouvoirs publics volontaires pour être « investigués, mobilisés » et **le partage entre pairs** sont les 3 principes d'action incontournables. Aussi, les équipes de recherche retenues devront partager avec le binôme association et financeur :

- Une méthode et des processus axés sur la co-production de connaissances ;
- Un cadre réflexif, afin de veiller à identifier et qualifier la co-production des connaissances, et de doter, le cas échéant, les parties prenantes d'une capacité d'alerte sur le process en cours en termes de fond, de forme et de dynamique.

b) Les caractéristiques des terrains d'expérimentation

Le Fonjep souhaite que les équipes de recherche puissent conduire avec les acteurs de terrain 10 expérimentations répartis selon l'échelon géographique comme suit :

- 5 expérimentations locales (échelle communale ou intercommunale) ;
- 2 expérimentations départementales ;
- 2 expérimentations régionales ;
- 1 expérimentation nationale.

Une candidature à un terrain d'expérimentation s'appuie nécessairement sur un binôme⁴ ou trinôme⁵ composé d'un ou deux financeurs (collectivités territoriales, intercommunalités, CAF, services déconcentrés de l'État), et d'une association. Les membres d'un binôme ou d'un trinôme interviennent sur un même périmètre géographique.

⁴ Le binôme est constitué d'une association de jeunesse et d'éducation populaire (porteuse de postes FONJEP ou impliqué dans la solidarité internationale) et d'un financeur intervenant sur le **même périmètre géographique que l'association.**

⁵ Le trinôme pourrait, le cas échéant, être constitué d'une association de jeunesse et d'éducation populaire porteuse de postes FONJEP et de deux financeurs intervenant sur le **même périmètre géographique que l'association.**

L'initiative de la candidature peut relever de l'un ou l'autre des membres du binôme ou trinôme, tout comme son portage.

Il conviendra que le binôme ou trinôme définisse le périmètre de l'évaluation envisagée, à ce stade, (ce périmètre pourrait être revu avec l'équipe de recherche si nécessaire) :

- Objet d'évaluation (c'est-à-dire l'action ou le groupe d'actions retenu)
- Type d'évaluation envisagée : ex-ante (en amont de la mise en œuvre d'une action ou d'un groupe d'actions), in itinéré (chemin faisant, en cours de réalisation d'une action), finale (au moment où se termine une action), ex-post (dans l'année ou les 2 années qui suivent la fin d'une action)
- La périodicité (quelle est la période couverte par l'évaluation ?)
- Les acteurs impliqués (financeurs, partenaires, gouvernance de l'association, bénévoles mobilisés, Directions/services/salarié.e.s internes à l'association mobilisés, usagers/ères).

Il n'est pas attendu des candidats à l'expérimentation une expérience préalable en matière d'évaluation.

Dans l'hypothèse où le binôme ou l'un de ses membres serait, d'ores et déjà, engagé dans des travaux de recherche sur l'évaluation, il conviendra de le mentionner dans le cadre du dossier de réponse en précisant les travaux de recherche concernés ainsi que l'équipe de recherche qui les pilotent.

Enfin, si le binôme est en contact avec une équipe de recherche dans le cadre de cette phase de candidature à la recherche-action initiée par le Fonjep, il est également nécessaire qu'il le signale et indique l'équipe de recherche avec laquelle le binôme pourrait collaborer.

c) Les modalités d'installation des expérimentations

A l'issue de la phase de sélection des réponses à l'AMI (équipes de recherche) et à l'appel à candidature (terrains d'expérimentation), le FONJEP retiendra donc 5 équipes de recherche et 10 binômes ou trinômes porteurs de terrains d'expérimentation (association et l'un ou deux de ses financeurs).

Pour ce faire, le Fonjep facilitera l'appariement entre équipes de recherche et terrains d'expérimentation.

C'est pourquoi, il organisera un séminaire de lancement d'une journée et demie permettant aux équipes de recherche et candidats (binômes ou trinômes) à l'expérimentation de :

- Se rencontrer entre pairs et de partager ensemble de premiers éléments de repères scientifiques et méthodologiques, dans le cadre d'une première demi-journée ;
- Découvrir les binômes porteurs de terrains d'expérimentation locaux, ajuster la proposition pour imaginer, coconstruire les conditions de mise en œuvre des expérimentations locales l'après-midi qui suivra ;
- Découvrir les binômes des terrains d'expérimentation des autres échelons géographiques et anticiper les conditions favorables à la mise en place des

expérimentations sur ces périmètres (départemental ou régional ou national), cela dans le cadre de la seconde matinée.

4. Le déroulé global de la démarche

a) Organisation de l'animation et du pilotage de cette démarche de recherche-action

Pour mener à bien ce projet d'envergure, le FONJEP a sélectionné un binôme de consultants chargés d'assurer la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de Pascal DESCLOS, Cabinet VALOREMIS et de Yann-Gaël FOURQUIER, cabinet KOREOS.

Ils accompagneront le FONJEP dans l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la démarche et seront, à ce titre, des interlocuteurs privilégiés des équipes de recherche et des binômes/trinômes porteurs des terrains d'expérimentation.

Une comitologie ad hoc est mise en œuvre pour assurer le suivi et le pilotage de cette démarche. Elle sera diffusée aux équipes retenues.

b) Déroulé de l'Appel à candidature

- Lancement : 26 décembre 2023
- Webinaire de présentation : 12 janvier 2024, 14h00-15h30
- Webinaire Questions/réponses : 9 février 2024, 14h00-15h30
- Date Limite de réponse : 29 février 2024
- Sélection des terrains : 4-15 mars 2024
- Notification décision : A partir du 18 mars
- Séminaire de lancement des travaux avec les équipes de recherche (**présence obligatoire** des binômes ou trinômes association/financeur) : 28 mars après-midi (local) ; 29 mars matin (départemental, régional ou national)
- Ajustement possible des projets de recherche en fonction des terrains d'expérimentation associés à chaque équipe de recherche : Du 2 au 12 avril
- Validation des projets définitifs d'expérimentation par le Comité stratégique (si projet amendé) : Semaine 17 : 22-27 avril
- Premier Séminaire Expérimentations : 27 juin 2024 (journée) (présence impérative équipe recherches et binômes terrain)

c) Les dates clés de la démarche globale engagée par le Fonjep

- La démarche action initiée par le FONJEP s'étend de décembre 2023 à décembre 2026
- Les expérimentations devront être conduites entre avril 2024 et avril 2026
- Les livrables finaux devront être remis au FONJEP au plus tard le 30 septembre 2026.
- Un synoptique de la démarche est proposé en fin de document.

5. Les critères d'éligibilité et de recevabilité :

a) Acteurs éligibles :

- L'Appel à candidatures est ouvert aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (portant des postes Fonjep ou impliqués dans la solidarité internationale) ainsi qu'à l'ensemble de leurs financeurs (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, CAF, etc.).

b) Caractéristiques des candidatures

- Les candidatures pour être éligibles devront être conjointement portées par l'association et le financeur ou les deux financeurs intéressés. L'initiative de la candidature peut relever de l'un ou l'autre des membres du binôme, trinôme tout comme son portage.

c) Conditions de recevabilité :

- Les dossiers de candidature complets devront parvenir au Fonjep au plus tard le 29 février 2024 avant minuit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@fonjep.org et avec l'intitulé suivant en objet : *Candidature Terrains Expérimentation Évaluation*
- La candidature doit être autorisée par le représentant légal de chaque membre du binôme candidat.
- Rappel les webinaires des 12 janvier et 9 février servent à répondre aux hésitations et questions en amont de la candidature.

6. Les critères de sélection :

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

1. **Intérêt de l'objet ou des objets d'évaluation envisagé(s)**
2. **Faisabilité de l'évaluation**
3. **Besoins auxquels pourraient répondre l'expérimentation**
4. **Compatibilité de l'objet et du processus d'évaluation envisagés avec une approche expérimentale**
5. **Qualité du binôme et de son partenariat**

7. Les modalités de soutien financier :

a) Montant de subvention accordé

- *Le soutien financier accordé sous forme de subvention n'excédera pas :*
 - *Pour une association locale, départementale ou régionale : 5000 €/an, soit 10 000 € maximum pour la durée totale de la recherche-action.*
 - *Pour une association nationale : le Fonjep n'assurera aucune prise en charge financière.*

b) Modalités de versement du soutien financier

- *Le versement s'effectuera de la manière suivante :*
 - *Année 1 (Avril 24 - mars 2025) :*
 - *70% du montant total annuel de la subvention à la signature de la convention*
 - *30% du montant total annuel de la subvention, à l'issue des 12 premiers mois d'expérimentation, sur présentation d'un compte-rendu d'exécution qualitatif et financier dont le modèle sera transmis par le FONJEP*
 - *Année 2 :*
 - *80% du montant du montant total annuel de la subvention, sous réserve de la validation préalable du compte-rendu d'exécution fourni au titre des 12 premiers mois d'activité par le FONJEP ;*
 - *20% du montant total annuel, sur présentation d'un compte-rendu d'exécution qualitatif et financier et de la production des livrables définis dans le cadre du projet.*
- *Ces modalités de versement seront formellement indiquées dans la convention qui liera le FONJEP et chacune des associations membres du binôme ou trinôme.*

8. Les modalités de candidature :

Il appartient à chaque binôme de formaliser son propre document de réponse qui devra comporter les éléments suivants :

- *Présentation de l'association et du financeur*
- *Présentation sous forme d'un CV professionnel de chaque personne impliquée pour l'association et le financeur*
- *Description de l'action associative (ou du groupe d'actions) à évaluer*
 - *Périmètre*
 - *Calendrier*

- *Objectifs et attendus*
- *Difficultés/écueils éventuellement identifiés*
- *Besoins identifiés du point de vue méthodologique, de la dynamique d'acteurs...*
- *Ressources mobilisées par chaque membre du binôme et répartition des rôles au sein du binôme (les noms et prénoms des personnes de chaque binôme ou trinôme doivent apparaître dans la réponse collégiale.*
- *Organisation proposée par le binôme pour piloter l'expérimentation (cette organisation peut évoluer par la suite)*
- *Antériorité en matière d'évaluation (association et/ou financeur)*
- *Antériorité avec des équipes de recherche (association et/ou financeur)*
- *Questions complémentaires :*
 - *En quoi l'évaluation envisagée nécessite-t-elle de mobiliser et d'expérimenter des processus évaluatifs coconstruits, selon vous ?*
 - *En quoi la collaboration avec une équipe de recherche, dans le cadre d'une expérimentation, est susceptible de répondre à vos attentes et besoins en matière d'évaluation ?*

Récapitulatif des pièces à fournir pour constituer un dossier de candidature :

- *Courrier des représentants légaux de chaque membre du binôme validant la candidature*
- *Candidature détaillée intégrant l'ensemble des rubriques mentionnées au point 8.*

9. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Le FONJEP et l'IFMA ont identifié un ensemble de ressources sur la création de valeur et l'évaluation et dont les équipes candidates pourront s'inspirer.

a) Évaluation

– **Évaluation des actions associatives**

Source : Mission ministérielle « Évaluation des actions associatives au regard des politiques publiques » par Suzanne CHAMI, Philippe BOLO, Bernard BAZILLON, et Philippe DA COSTA.

Rapport écrit à la demande de la Secrétaire d'État Sarah EL HAIRY.

[Lien vers le rapport final.](#)

– L'évaluation des associations en France, **INJEP Revue de littérature.**

Source : STUDER M., TRASCIANI G., PETRELLA F., 2023

[Lien vers le document.](#)

– ESS et création de valeur

Source : L'Avise, la Fonda, et le Labo de l'ESS, 2018

[Lien vers le document.](#)

– **IBEST - Indicateur de bien-être soutenable et territorialisé - AVISE_**

Source : Hélène CLOT, Mission stratégie et innovation publique Métropole de Grenoble, Fiona OTTAVIANI, Grenoble École de Management, comUE UGA, Chaire Territoires en transition, Chaire Paix économique, bien-être au travail et mindfulness, 2020.

[Lien vers le document.](#)

b) Résultats du groupe de travail de l'Institut français du Monde associatif sur les modèles socio-économiques et la création de valeur

- L'Institut a conduit un groupe de travail réunissant 50 acteurs et chercheurs. Le compte-rendu du groupe de travail présente les besoins de connaissance prioritaires identifiés par les participants, ainsi que des recommandations pour renforcer la connaissance sur cette thématique :

- <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2022/11/Compte-rendu-GT-MSE-et-creation-de-valeur-IFMA.pdf>

- Une bibliographie collaborative a été établie par ce groupe de travail, piloté par **Elena Lasida**, Professeur à l'Institut catholique de paris, Directrice du master « Économie solidaire et logique de marché », sur le volet création de valeur :
 - o https://www.zotero.org/groups/2778805/bibliothque_collaborative_sur_les_modles_socio-conomiques_et_la_cration_de_valeur_-_ifma/library

c) Travaux de la Fonda sur la création de valeur

La Fonda, laboratoire d'idées du monde associatif, a mené plusieurs travaux sur la création de valeur. Retrouvez ci-dessous une sélection d'articles et de publications qui en sont issus.

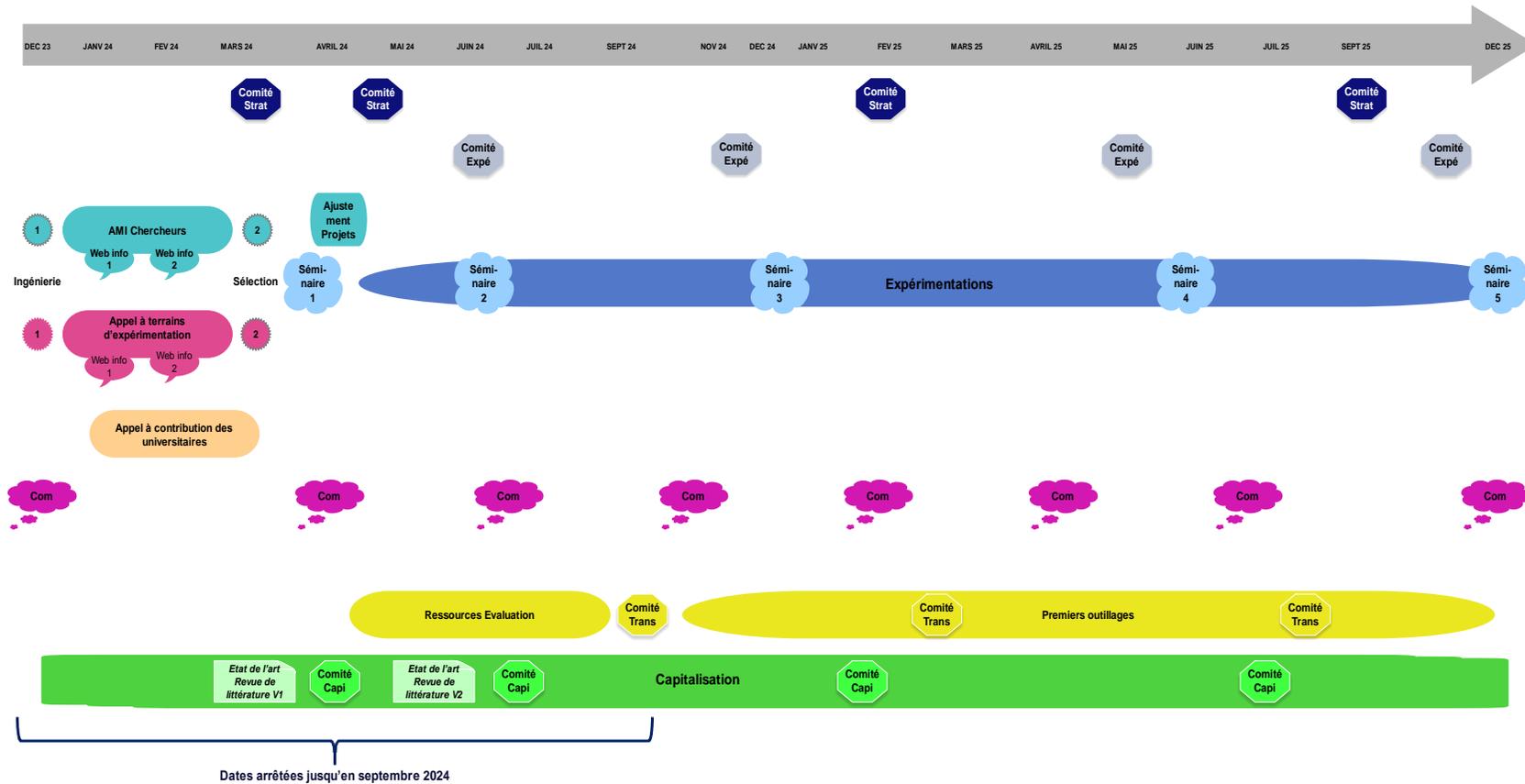
- **Quelle création de valeur ? Synthèse La Tribune Fonda n°248**, « Penser la valeur pour défendre nos valeurs », décembre 2020
 - o Article **« Les chaînes de valeur de l'animation de la vie sociale »**
 - o Article **« De la chaîne de valeur au cycle de la valeur »**
- **Étude « ESS et création de valeur » pilotée en 2017-2019 par la Fonda, l'Avise et le Labo de l'ESS**
 - o Rapport de phase 1 (Avise) – La mesure d'impact social : caractéristiques, avantages et limites des démarches existantes
 - o Rapport de phase 2 (la Fonda) – Sources et formes émergentes de création de valeur sociale : quels domaines d'innovation pour la mesure d'impact social ?
 - o Rapport de phase 3 (le Labo de l'ESS) – Pistes d'action pour le renouvellement de la mesure d'impact social
 - o Synthèse des rapports
 - o Retour « à chaud » sur le colloque de restitution de l'étude, le 8 octobre 2019
- **La Tribune Fonda n°240**, « Mesure d'impact social et création de valeur », décembre 2018

d) Articles divers

- o Article « De l'impact social à la chaîne de valeur élargie », contribution de Yannick Blanc à l'étude « ESS et création de valeur »
- o Article « La chaîne de valeur élargie », par Alexei Tabet, synthèse de la journée d'étude du 12 décembre 2017, paru dans la **Tribune Fonda n°237**

10. Synoptique de la démarche

a) 2024-2025



b) 2026

